

Février 2012



منظمة الأغذية
والزراعة للأمم
المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food and
Agriculture
Organization
of the
United Nations

Organisation des
Nations Unies
pour
l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones Unidas
para la
Alimentación y la
Agricultura

COMITÉ DES PRODUITS

Soixante-neuvième session

Rome, 28-30 mai 2012

DÉFINIR DES INTERVENTIONS APPROPRIÉES POUR PROMOUVOIR LA PARTICIPATION DES PETITS EXPLOITANTS AUX MARCHÉS

Résumé

Il est essentiel d'accroître la productivité des petites exploitations agricoles pour assurer un processus de transformation du secteur agricole qui soit participatif et repose sur une large assise. L'adoption généralisée de technologies permettant d'améliorer la productivité est néanmoins peu probable si une plus grande attention et considération n'est pas accordée aux incitations en faveur des différentes catégories de petits producteurs et aux contraintes auxquelles ceux-ci sont confrontés lorsqu'il s'agit de décider si, et dans quelle mesure, augmenter la production destinée aux marchés. La participation des petits exploitants aux marchés est généralement caractérisée par des possibilités de choix réduites, qui dépendent à la fois de leur capacité et de leur volonté de participer aux marchés des intrants et des produits et du bon fonctionnement des marchés auxquels ils sont en mesure d'accéder. Les interventions publiques visant à faciliter l'adoption de technologies appropriées doivent donc être définies en tenant compte des facteurs qui déterminent la participation des petits producteurs aux marchés.

Indications que le Comité des produits est invité à donner

Le Comité est invité à:

- Fournir des conseils concernant l'orientation à donner à l'action future et le soutien à apporter aux membres en vue de la définition des interventions publiques à l'appui de la participation des petits exploitants agricoles aux marchés, y compris l'allocation de ressources appropriées pour assurer une meilleure compréhension des facteurs qui limitent la participation des petits producteurs aux marchés locaux et de la façon dont celle-ci peut être renforcée.
- Aider le Secrétariat à recenser les possibilités d'appui à des travaux visant à améliorer la base de données sur les facteurs qui déterminent la participation des petits exploitants aux marchés agricoles et à étayer l'élaboration de directives sur les meilleures pratiques en matière d'approches stratégiques permettant de relever le niveau de participation.
- Donner des indications au Secrétariat en vue de la définition et de l'exécution d'activités visant à sensibiliser les principales parties prenantes quant au bien-fondé de nouvelles approches stratégiques et à renforcer leur capacité à définir, formuler et mettre en œuvre des politiques appropriées.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org

I. INTRODUCTION

1. À sa dernière session, le Comité des produits a indiqué que la priorité devait être donnée aux travaux sur les politiques de soutien à l'intégration de l'agriculture paysanne dans les marchés. Le présent document a été élaboré sur la base des travaux récemment conduits par le Secrétariat dans ce domaine. Il insiste tout d'abord sur le caractère central de la participation des petits exploitants agricoles aux marchés, qui détermine l'ampleur de l'adoption de technologies visant à améliorer la productivité. Il s'intéresse ensuite à la question de l'hétérogénéité des petits producteurs au regard de leur participation aux marchés, avant de se pencher sur le rôle du secteur public et la formulation de politiques de soutien. Enfin, le document suggère des moyens par lesquels la FAO pourrait contribuer à améliorer les processus d'élaboration de politiques et contient un certain nombre de recommandations à l'intention du Comité.
2. Il est essentiel de relever le niveau des excédents commercialisables de produits alimentaires de base provenant des petites exploitations agricoles afin que le processus de transformation du secteur puisse être participatif et reposer sur une large assise. Une production accrue peut non seulement contribuer à stabiliser les prix sur le marché alimentaire local, en encourageant des investissements destinés à favoriser le développement des marchés, mais aussi offrir aux ménages de petits exploitants la possibilité de produire des excédents de trésorerie qui, une fois utilisés ou réinvestis dans l'économie rurale, peuvent avoir un effet multiplicateur important et contribuer ainsi à la croissance économique globale.
3. Pour stimuler la production, il sera nécessaire d'assurer la fourniture de technologies permettant d'améliorer la productivité, ainsi que l'accès au crédit pour en faciliter l'adoption. Une adoption généralisée de ces technologies est néanmoins peu probable si une plus grande attention n'est pas accordée aux incitations en faveur des différentes catégories de petits producteurs et aux contraintes auxquelles ceux-ci sont confrontés lorsqu'il s'agit de décider si, et dans quelle mesure, produire des excédents commercialisables de produits alimentaires de base.
4. La mesure dans laquelle les petits exploitants participent aux marchés des denrées de base en qualité de vendeurs est très variable. Non seulement les différentes catégories de producteurs se heurtent à plusieurs séries de contraintes qui limitent leur accès aux marchés, mais sachant que leurs décisions en matière de production alimentaire et de consommation sont indissociables, des considérations de sécurité alimentaire peuvent aussi avoir une forte incidence sur leur disposition à participer aux marchés alimentaires intérieurs. Une meilleure compréhension de la propension des différentes catégories de petits producteurs à augmenter leurs excédents commercialisables de denrées de base et des facteurs qui orientent leurs décisions est donc essentielle pour pouvoir définir les interventions publiques qui permettront de renforcer leur participation à ces marchés.
5. Un aspect qui contribue à compliquer la tâche lorsqu'il s'agit de définir des interventions appropriées est, pour celles qui sont alliées à une stratégie de soutien au développement du secteur agricole à plus long terme, la nécessité de les inscrire dans une perspective dynamique reconnaissant que les différentes catégories de petits producteurs suivront, par choix ou par nécessité, des parcours différents au cours du processus de transformation du secteur agricole.
6. Face au même ensemble de politiques visant à encourager une augmentation de la production de denrées de base, certains petits exploitants intensifieront leurs cultures sur les parcelles existantes grâce à l'adoption de nouvelles technologies, alors que d'autres augmenteront la superficie consacrée à la culture visée. Mais bien d'autres encore seront dans l'incapacité de profiter des possibilités offertes, de par leur éloignement des marchés et leur accès limité aux biens de production et en raison de l'existence d'entraves spécifiques au niveau des ménages, y compris les rapports de dépendance économique, qui conditionneront la capacité de ces exploitants à vendre une partie importante de leur production. Les producteurs ne chercheront donc pas tous à augmenter les récoltes destinées à la vente sur les marchés. De fait, certains d'entre eux pourront tirer parti d'une augmentation de la demande de main-d'œuvre de la part des petits exploitants qui s'emploient à accroître leur production, réduisant ainsi le temps qu'ils consacrent à leurs propres terres et, partant, leur capacité à participer aux marchés en tant que vendeurs de denrées de base.

7. La participation des petits exploitants aux marchés alimentaires est donc généralement caractérisée par *des possibilités de choix réduites*, qui dépendent principalement de leur capacité et de leur volonté de participer aux marchés des intrants et des produits et du bon fonctionnement des marchés auxquels ils peuvent avoir accès. Les ménages de petits exploitants diffèrent considérablement quant à la façon dont ils participent aux marchés et au niveau d'intégration de ceux-ci avec d'autres marchés nationaux, régionaux et internationaux. Les interventions publiques visant à encourager une participation accrue des petits producteurs doivent donc être définies en tenant compte de ces différences.

II. HÉTÉROGÉNÉITÉ DES PETITS EXPLOITANTS AU REGARD DE LEUR PARTICIPATION AUX MARCHÉS

8. Les ménages de petits exploitants ont souvent été considérés comme formant un groupe homogène lorsqu'il s'agissait de définir des politiques visant à réduire les obstacles à une plus grande participation de leur part aux marchés ou à mettre en place des incitations pour la renforcer. Les différentes formes de participation des petits producteurs aux marchés alimentaires sont de mieux en mieux connues¹, mais les facteurs qui les déterminent n'ont pas été étudiés de manière adéquate.

9. L'hétérogénéité des petits exploitants au regard de leur participation aux marchés peut être considérée sur la base de trois aspects interdépendants², dont l'importance relative diffère selon les diverses catégories de petits producteurs:

- i) L'accès des ménages de petits exploitants aux *biens de production* et la productivité de ces actifs (ressources naturelles, main-d'œuvre, capital) face à leurs besoins de subsistance détermineront tant leur capacité que leur volonté d'accroître la production destinée à la vente à la suite d'un signal positif du marché ou de la suppression d'un obstacle critique.
- ii) La *capacité de connexion* des petits exploitants à différents marchés, qui peut être évaluée en fonction de leur éloignement et des coûts de transaction, conditionnera la mesure dans laquelle ceux-ci pourront tirer parti d'un accroissement de leur production.
- iii) La *fonctionnalité* des marchés alimentaires locaux, qui sont souvent instables de par le faible niveau des volumes traités et une intégration limitée avec les marchés régionaux ou internationaux, peut réduire la capacité de ces marchés à s'adapter rapidement face à des crises du côté de la demande et/ou de l'offre. Leur instabilité peut avoir une incidence sur les recettes des producteurs et les risques connexes. Lorsque les marchés sont peu intégrés, les recettes dérivant d'un accroissement de la production peuvent diminuer rapidement à mesure que les prix s'effondrent, influant ainsi de manière significative sur les incitations visant à accroître la participation aux marchés et, de ce fait, sur l'adoption de technologies permettant d'améliorer la productivité.

10. L'accès aux biens de production et la capacité de les utiliser avec profit, une infrastructure efficace permettant de réduire les coûts de transaction et des incitations adéquates dérivant de marchés bien intégrés permettront aux petits exploitants de participer aux marchés alimentaires en tant que vendeurs. Néanmoins, en l'absence de l'un quelconque de ces éléments, ceux-ci ne pourront pas participer à ces marchés dans la même mesure ou ne seront pas disposés à le faire. Les principaux facteurs qui déterminent l'ampleur de la participation des petits producteurs aux marchés varient considérablement à la fois dans l'espace, selon les types de ménages et les sites, et dans le temps, au fur et à mesure de la mise en place du processus de transformation du secteur agricole. Pour les décideurs, le principal défi consiste à déterminer à quel(s) facteur(s) donner la priorité afin d'assurer toute l'attention voulue et un échelonnement approprié des interventions. Il est donc essentiel d'établir *quelles entraves pour quelles catégories de petits exploitants freinent le processus de transformation tiré par la productivité*, pour pouvoir ainsi déterminer dans quels domaines les interventions peuvent donner les meilleurs résultats.

¹ Voir par exemple les chapitres relatifs aux études de cas, dans Sarris, A. et Morrison, J. (2010)

² Barrett, C. (2010)

11. Les facteurs qui entravent la participation de différents types de petits exploitants sont non seulement complexes, mais aussi susceptibles d'évoluer parallèlement au développement du secteur. Les processus liés au développement des chaînes de valeur influent de plus en plus sur les possibilités offertes aux petits exploitants de prendre part aux activités commerciales et d'en tirer profit. Ils peuvent tenir à des incitations externes aux filières, notamment l'imposition de normes, de règlements ou de politiques, et/ou internes à celles-ci, grâce à une meilleure coordination des interventions des parties prenantes, par exemple. Le développement des chaînes de valeur a souvent été centré en priorité sur des produits de plus grande valeur destinés à des marchés plus lucratifs, qu'il s'agisse de marchés d'exportation ou de segments plus rémunérateurs des marchés intérieurs, mais des avancées significatives sont également enregistrées dans les filières des produits alimentaires de base. L'institutionnalisation des chaînes de valeur des céréales de base en Afrique orientale et australe, y compris la possibilité d'un recours accru aux bourses de produits de base et aux systèmes de réception d'entrepôt, contribuent à faire évoluer les défis liés au renforcement de la participation des petits exploitants.

12. Pour les producteurs de semi-subsistance, en particulier ceux qui opèrent dans des zones reculées, des mesures visant à faciliter leur participation aux marchés locaux pourraient constituer une première étape. Lorsque leur production revêt un caractère plus commercial, des politiques peuvent alors être nécessaires pour encourager la participation de ces exploitants aux processus de développement des chaînes de valeur, y compris pour les aider à se conformer à des normes plus rigoureuses ou à passer des accords contractuels plus complexes.

13. D'après les éléments d'information recueillis en Zambie³, les stratégies visant à encourager la commercialisation de la filière manioc doivent tenir plus largement compte de la propension des petits exploitants à produire des excédents d'une culture qui est essentielle à des fins de sécurité alimentaire, face à des perspectives de marché actuellement limitées. Le manioc est largement cultivé dans certaines régions du pays, mais la production non commercialisée représente près de 90 pour cent de la récolte totale. Cette situation a contribué à freiner l'adoption des variétés améliorées requises pour obtenir les rendements voulus aux fins d'une production à vocation commerciale, mais qui ne sont pas nécessairement propres à répondre aux besoins de sécurité alimentaire.

III. RÔLE DU SECTEUR PUBLIC DANS L'APPUI À LA PARTICIPATION DES PETITS EXPLOITANTS AUX MARCHÉS

14. Les exemples de réussite tirés de certaines études de cas⁴ montrent que le développement des chaînes de valeur n'a souvent été possible qu'à la suite d'une réduction progressive des principales contraintes. Dans les nombreux cas où ce développement a été de courte durée ou limité à un sous-ensemble de parties prenantes, le soutien du secteur public n'avait pas été adéquat. Les cas examinés révèlent également que les mécanismes par lesquels cet appui est fourni varient considérablement et sont généralement fonction de la filière visée et du contexte.

15. Les possibilités de rendement que l'agriculture offre aux investisseurs du secteur privé comportent en soi des risques et sont souvent relativement faibles. Les pouvoirs publics doivent donc intervenir avant tout pour aider à compenser ces risques et assurer en perspective un retour sur investissement raisonnable pour faire en sorte que le secteur privé s'engage plus résolument à faciliter l'accès aux technologies et aux services requis pour renforcer la capacité et la volonté des exploitants à augmenter leur volume de production commercialisable.

16. Le type d'intervention publique le plus approprié pour faciliter la participation des petits exploitants aux marchés dépendra dans une large mesure du niveau de développement agricole. Là où le taux de commercialisation est faible, le secteur public devra probablement veiller en priorité à mettre en place les conditions de base, en particulier les infrastructures au sein des exploitations, comme en dehors de celles-ci. Cette tâche exigera un examen attentif des responsabilités correspondantes, en matière de financement, de construction, de propriété et de gestion. Lorsque les

³ Poole *et al* (2010, 2011)

⁴ FAO (2009), par exemple.

conditions sont adéquates, mais que les marchés des intrants et des produits sont sujets à une certaine instabilité, le secteur public peut jouer un rôle important en facilitant le démarrage des activités de commercialisation grâce à la mise en place d'incitations et de mécanismes de partage des risques appropriés. Lorsque les marchés fonctionnent correctement, l'effet d'éviction produit sur l'engagement du secteur privé doit être pris en compte et rendre opportun de limiter les interventions publiques à la régulation du marché, aux systèmes d'information sur les marchés et à l'assurance qualité. Sans une attention particulière à l'échelonnement opportun des interventions visant à lever les principales entraves, il existe le risque de mettre en œuvre des politiques inappropriées, en particulier lorsque celles-ci sont élaborées sur la base d'informations insuffisantes ou inadéquates sur la production intérieure et sur les marchés. Les pouvoirs publics pourraient donc devoir tenir compte de l'évolution du rôle qui leur revient aux fins de l'appui au processus de transformation du secteur misant sur les petits exploitants, et l'adapter en conséquence.

17. À la tâche consistant à recenser les contraintes qui doivent être allégées, s'ajoute la nécessité de déterminer quelle est la meilleure façon de procéder à cet égard. Les obstacles peuvent être levés dans le cadre d'interventions publiques et/ou par effet d'innovations institutionnelles. Ces innovations, qui n'ont pas été examinées dans le présent document, peuvent être notamment la mise en relation de l'achat des produits et de la fourniture d'intrants, l'agriculture sous contrat et le renforcement des organisations de producteurs.

18. Des politiques améliorées en matière d'échanges et de prix peuvent être efficaces pour les agriculteurs qui participent déjà à des marchés bien intégrés et qui ont la capacité de réagir face à l'évolution des mesures d'incitation. Cependant, si les contraintes qui entravent la participation d'autres catégories de petits exploitants ne sont pas levées, les effets positifs potentiels de ces politiques peuvent alors être limités à ceux qui pratiquent une agriculture à vocation plus commerciale.

19. La nécessité que le secteur public joue un rôle plus actif, qui aille au-delà de la simple mise en place d'un environnement de base porteur, est de plus en plus largement reconnue. Cette prise de conscience a permis de mettre davantage l'accent sur l'identification et la conception de mécanismes permettant d'utiliser le soutien public pour mobiliser des investissements privés en faveur du développement des marchés. Une première étape consiste à bien comprendre les caractéristiques des défaillances du marché qui font obstacle à ces investissements⁵.

20. S'agissant de biens publics, les infrastructures et les services de base, concernant notamment la recherche, la vulgarisation, l'assurance qualité et l'information sur les marchés, ne seront pas assurés dans une mesure suffisante par les acteurs du secteur privé, dont les décisions sont prises en fonction des signaux du marché ou des incitations offertes. Le financement des infrastructures de base et des biens publics continuera probablement de relever de la responsabilité du secteur public, mais ce dernier doit exercer un rôle de soutien, plutôt qu'une fonction concrète, dans la gestion de l'infrastructure propre à la filière (par exemple pour le stockage, le traitement de base, l'assurance qualité, etc.).

21. En revanche, les facteurs de production, en particulier les semences, le crédit et les engrais, qui sont fournis par le secteur privé lorsque les marchés fonctionnent convenablement et que les producteurs sont en mesure de payer pour y accéder, et prêts à le faire, sont rarement disponibles à des prix abordables en raison des risques ou des coûts de transaction élevés qui sont attachés à leur fourniture. Dans ce contexte, le niveau de risque élevé inhérent au secteur agricole offre un solide argument en faveur d'un partage des risques supportés par le secteur public grâce à la souscription d'investissements privés, parallèlement au traitement des causes de cette faible volonté de payer. Une solution au problème du consentement à payer, qui pourrait tenir à une méconnaissance des avantages du bien ou du service en question, peut être de stimuler la demande, en misant par exemple sur des mécanismes soutenus par le secteur public pour la fourniture de facteurs de production du type et à des niveaux appropriés (engrais, semences ou vulgarisation, en particulier), au cours d'une période de temps prédéfinie pendant laquelle le marché pourrait se développer.

⁵ Une typologie de ces caractéristiques est proposée dans Poulton (2009)

22. Une autre série de décisions concernent les politiques visant à faciliter la participation des groupes à faible revenu, souvent éloignés des marchés. Par exemple, l'octroi de crédit dans les zones reculées, où les risques et les coûts de transaction liés à l'investissement sont trop élevés pour que les institutions financières privées puissent en tirer un rendement suffisant. Parmi les mécanismes utiles pour mobiliser une telle participation, on peut indiquer des subventions de contrepartie pour partager le coût ou le risque à un stade critique de l'investissement, ou des fonds de garantie pour permettre la mise en place de nouveaux produits financiers ou l'octroi des produits existants à de nouveaux groupes, de la part du secteur privé.

23. Aux fins de la conception de ces programmes de partenariat public-privé, le secteur public tire parti des capacités d'exécution du secteur privé. Cependant, si la passation de contrat avec des opérateurs privés peut être efficace dans certaines situations, en revanche dans bien des contextes les faibles niveaux de développement et de concurrence au sein du secteur privé peuvent rendre ce processus difficile et soulever des difficultés particulières au stade de la conception. L'élaboration et un contrôle attentifs des contrats, ainsi que le choix de partenaires appropriés, devraient permettre d'atténuer ces difficultés, mais il sera nécessaire de renforcer les capacités du secteur public aux fins de la définition de ces contrats, de leur conception, de leur exécution et de leur contrôle.

IV. RÔLE DE LA FAO DANS L'APPUI AUX ÉTATS MEMBRES

24. Les analyses conduites par le Secrétariat corroborent l'affirmation selon laquelle pour pouvoir assurer une participation élargie des petits exploitants, il faudra que le secteur public joue un rôle plus actif. La FAO peut aider les Membres à définir des politiques appropriées à l'appui d'une participation accrue aux marchés i) en assurant une meilleure compréhension de la participation des petits exploitants aux marchés, ii) en sensibilisant les parties prenantes aux autres interventions possibles et iii) en renforçant leur capacité à définir, élaborer et mettre en œuvre des interventions appropriées.

25. La FAO a déjà commencé à jouer un rôle clé en contribuant à *favoriser une meilleure compréhension* de la façon dont les petits exploitants participent aux marchés, du fonctionnement de ces marchés et de la manière dont ils contribuent à déterminer les parcours ouverts aux petits producteurs. En Zambie, la FAO a apporté son appui à la conception et à la mise en œuvre de la stratégie pour la filière manioc dans le cadre du *Programme Tous ACP relatif aux produits de base agricoles* financé par l'Union européenne, en établissant une correspondance entre les caractéristiques des producteurs et les débouchés commerciaux potentiels et en s'employant à recenser les interventions permettant d'atténuer les contraintes qui entravent la production commercialisable. Au Kenya, des enquêtes ont été réalisées dans le cadre d'un projet de fonds interdisciplinaire pour mieux cerner les facteurs qui déterminent la participation des petits exploitants dans différents circuits de commercialisation du maïs.

26. Le type de politique le plus approprié dans un contexte donné est fonction des objectifs visés, des contraintes à lever et de la nature même de ces difficultés. La FAO est bien placée pour jouer le rôle urgent consistant à *sensibiliser les parties prenantes* aux interventions les plus adaptées dans des contextes donnés et à les doter des connaissances et des capacités nécessaires pour pouvoir déterminer en connaissance de cause où, quand et comment renforcer la participation des petits exploitants aux marchés. En Afrique orientale, la FAO encourage la concertation entre les secteurs public et privé pour aider les pays à recourir moins souvent à des interventions ponctuelles en matière de politiques commerciales, ce qui est considéré comme une condition préalable essentielle à un accroissement des investissements privés dans les infrastructures liées aux marchés, accroissement nécessaire pour renforcer la participation des petits exploitants à des marchés céréaliers plus structurés.

27. Pour assurer une meilleure définition et conception des politiques, il sera nécessaire de *renforcer les capacités* des parties prenantes pour améliorer la collecte de données pertinentes et l'analyse de l'incidence de nouvelles interventions dans un contexte donné. Dans la région du Pacifique, la FAO apporte son soutien à un processus visant à renforcer la capacité des pouvoirs publics à recueillir et à utiliser des informations concernant la structure et le fonctionnement des marchés alimentaires intérieurs pour étayer la conception de politiques fondées sur des éléments concrets et leur mise en œuvre.

28. La définition de politiques de soutien adaptées exige que les différentes conditions et contraintes qui influent sur les parcours ouverts aux diverses catégories de petits exploitants soient pleinement comprises. Au titre de son Objectif stratégique G, la FAO contribue à faciliter cette compréhension et mise sur des activités de plaidoyer et de renforcement des capacités pour la traduire en des interventions plus éclairées visant à aider les gouvernements à surmonter les contraintes qui entravent la participation des petits exploitants agricoles aux marchés et, d'une façon plus générale, le développement de l'agriculture paysanne.

V. RECOMMANDATIONS

29. Compte tenu des questions abordées dans le présent document, les recommandations suivantes sont présentées au Comité, pour examen:

- i) S'agissant d'*enrichir la base de données disponibles*, les Membres pourraient envisager d'affecter des ressources afin d'améliorer la collecte de données et leur utilisation et de pouvoir ainsi mieux cerner les contraintes qui entravent la participation des petits producteurs aux marchés intérieurs et les mesures à prendre pour la renforcer.
- ii) S'agissant de *sensibiliser les principales parties prenantes*, les Membres pourraient être aidés, grâce à la mise en commun des analyses d'études de cas, à faire mieux comprendre les incidences potentielles des différentes interventions sur les parcours que les diverses catégories de petits exploitants pourront suivre dans le cadre du processus de transformation du secteur agricole.
- iii) S'agissant du *renforcement des capacités d'analyse et de conception de politiques*, les Membres pourraient être aidés à mettre en place des instances pour la mise en commun des meilleures pratiques, qui faciliteront la concertation entre les parties prenantes des secteurs public et privé aux fins du recensement des principales contraintes qui entravent la capacité et la volonté des petits exploitants à accroître leur participation aux marchés, et de leur solution grâce à la définition et à la formulation d'interventions appropriées.